

SYNDICAT INTERREGIONAL
DU LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES
(S.I.L.Y.)

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEE 2018

PREAMBULE :

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre de l'Etablissement, un rapport d'activités, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

SOMMAIRE

I – Présentation du syndicat	4
II – Administration du Syndicat	5
III – Le Personnel	6
IV – La situation financière	6
1 - La section de fonctionnement	7
- Les recettes	
a - La participation des communes adhérentes au Syndicat	
b - Les produits de la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations	
c - La participation des communes non adhérentes	
d- La participation de la Région aux frais de fonctionnement du Syndicat	
- Les dépenses	
2 - La section d'investissement	11
- Les dépenses	
- Les recettes	
V – Point sur le projet de la gare routière	13

Annexe 1 : Données relatives aux calculs budgétaires - Détail par communes

I - Présentation du Syndicat :

Le SILY, Syndicat Interrégional du Lycée de La Queue-lez-Yvelines, a été créé par arrêté du 5 mai 1984 entre le SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury et le SIVOM de la région de Houdan, pour mener à bien les études en vue de la réalisation d'un lycée polyvalent avec des annexes culturelles et sportives. Le lycée Jean Monnet a ouvert ses portes en 1988.

Ses compétences actuelles consistent à gérer l'ensemble des équipements extérieurs au lycée et les nécessités occasionnées par la présence de celui-ci. Il s'agit essentiellement du complexe sportif du Lieutel, de la gare routière et des parkings.

A la suite de la dissolution du SIVOM de Houdan à compter du 5 juillet 2014 à l'initiative du Préfet, et à l'abandon de la compétence SILY par le SIVOM de Montfort l'Amaury en date du 24 septembre 2015, et suite à l'adhésion individuelle des communes membres de l'ex SIVOM de Houdan par arrêté préfectoral du 5 décembre 2014, et l'adhésion des anciennes communes membres du SIVOM de Montfort l'Amaury par arrêté préfectoral du 6 juin 2016 au syndicat, le SILY, syndicat mixte, a dû revoir ses statuts, compte tenu de ce nouveau périmètre.

Les diverses modifications des statuts portent sur le périmètre, la constitution du bureau et les dispositions financières.

Le SILY, dans son nouveau périmètre, a été installé à la suite du Comité Syndical du 13 juin 2016.

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2017 portant modification de ses statuts, le SILY est désormais un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) constitué des communes d'Adainville, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Bazoches sur Guyonne, Béhoust, Beynes, Boissets, Boissy sans avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry la Fôret, Condé sur Vesgre, Dannemarie, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gresse, Grosrouvre, Havelu, Houdan, Jouars-Pontchartrain, La Hauteville, La Queue-lez-Yvelines, Le Tremblay sur Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil le Guyon, Maulette, Méré, Millemont, Montfort l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu et Villiers-Saint-Frédéric.

L'adhésion de la commune du Tartre-Gaudran a été entérinée lors de la séance du 5 février 2018.

II – Administration du Syndicat :

Le Conseil Syndical est présidé par Monsieur Michel VERENNEMAN, délégué de la commune de La Queue-lez-Yvelines.

Il est assisté de 2 vice-présidents : Monsieur Hervé LEMOINE, délégué de la commune de Jouars-Pontchartrain et de Monsieur Philippe EL FADL, délégué de la commune de Richebourg.

Le bureau est constitué d'un Président, de 2 Vice-Présidents et de 7 assesseurs :

- Madame Françoise LENARD, déléguée de la commune d'Autouillet,
- Madame Mireille ELOY, déléguée de la commune de Boutigny-Prouais,
- Madame Marie Thérèse BOBBIO, déléguée de la commune de Gambais,
- Monsieur Jean-Paul BAUDOT, délégué de la commune de Grandchamp,
- Madame Catherine BUON, déléguée de la commune de Houdan,
- Monsieur Joseph LE FOLL, délégué de la commune du Tremblay sur Mauldre,
- Madame Chantal HOURSON, déléguée de la commune d'Orvilliers.

Le bureau a été réuni régulièrement afin de faire le point sur les dossiers en cours, et de préparer les comités syndicaux. Les réunions ont eu lieu les lundis à 20h00 en mairie de La Queue-lez-Yvelines :

- Réunion de bureau du 22 janvier 2018
- Réunion de bureau du 12 mars 2018
- Réunion de bureau du 17 septembre 2018
- Réunion de bureau du 26 novembre 2018

Le SILY est administré par un Comité Syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune désignés par délibération de leur conseil communal.

Le périmètre du SILY est constitué de 57 communes du Montfortois et du Houdannais présentées en annexe 1.

Le Comité Syndical s'est réuni en séance à la salle de La Bonnette à La Queue-lez-Yvelines à 20h00.

17 délibérations ont été prises en cette année 2018.

2 comités syndicaux ont dû être réunis une seconde fois en raison de l'absence de quorum.

- Comité Syndical du lundi 5 février 2018
- Comité Syndical du lundi 26 mars 2018
- Comité Syndical du lundi 24 septembre 2018 → redite le vendredi 28 septembre 2018
- Comité Syndical du lundi 3 décembre 2018 → redite le vendredi 7 décembre 2018

III - Le Personnel :

Au 31 décembre 2018, le tableau des emplois est constitué de 2 adjoints techniques à temps complet et d'une attachée à temps non complet, à hauteur de 18 heures hebdomadaires.

Le personnel technique est chargé de veiller à la sécurité du site, et de gérer l'entretien du gymnase et les espaces verts y afférents.

Le gardien du gymnase jouit d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Ce logement constitue une annexe du gymnase.

Un agent recruté via une activité accessoire assure le lien entre le service administratif et les 2 agents du service technique.

L'attachée assure les tâches administratives, financières et budgétaires, et l'encadrement du personnel technique.

IV – La situation financière :

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, voté le 25 mars 2019, sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018 Exédent
Fonctionnement 2018	251 093,32	351 051,16	99 957,84
Investissement 2018	44 316,68	229 228,12	184 911,44
Résultat global 2018	295 410,00	580 279,28	284 869,28

1 - La section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 351 051,16 euros. Elles sont constituées principalement par la participation des communes membres et dans une moindre mesure par la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations sportives locales.

a - La participation des communes adhérentes au syndicat :

Les statuts prévoient que les frais de fonctionnement soient financés chaque année par les communes membres en fonction du nombre d'élèves inscrits au lycée Jean Monnet sur la base du décompte établi à chaque rentrée scolaire.

La participation 2018 des communes aux frais de fonctionnement s'est élevée à 230 euros par élèves. La participation peut être budgétisée ou fiscalisée. Le détail, par commune, du nombre d'élèves établi par le lycée Jean Monnet pour l'année scolaire 2017/2018 est présenté en annexe 1.

b - Les produits de la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations :

Les tarifs de location horaire des salles ainsi que des espaces sportifs extérieurs du complexe sportif du Lieutel ont été reconduits comme suit :

- Gymnase seul : 15,00€
- Gymnase partagé : 7,50€
- Dojo : 9,50€
- Extérieur : 9,50€

En 2018, les associations utilisatrices des équipements sportifs du gymnase et de ses extérieurs en dehors des heures d'utilisation du lycée sont l'AS Bazainville, le Club Athlétisme Jeunesse de Tacoignières, Montfort Arts Martiaux et l'Union Sportive des Yvelines, et depuis septembre, le Club Krav-Maga Ile de France 78.

Le lycée étant prioritaire pour l'utilisation des équipements sportifs, il est difficile d'accueillir de nouvelles associations, bien que toute nouvelle demande fasse l'objet d'une attention particulière de la part du SILY.

La délibération établissant un « forfait week-end » de 150,00 euros, pour l'utilisation de l'ensemble du gymnase pour des manifestations importantes et qui nécessitent la présence du gardien, a été renouvelée. Elle concerne l'organisation du trail des cerfs qui se déroule en mai de chaque année.

Le Gymnase du Lieutel a accueilli au sein du Dojo un tournoi de Toreikan Budo le 5 mai 2018, facturé 80,00€ selon un forfait journalier «week-end » relatif à une manifestation sportive occasionnelle.

Des stages de judo pour les enfants sont organisés par l'USY durant la première semaine des vacances scolaires selon un forfait journalier de 38,00€ :

- Du 19 au 23 février 2018 ;
- Du 16 au 20 avril 2018 ;
- Du 9 au 13 juillet 2018.

L'USY a également organisé un stage de tennis du 29 octobre au 2 novembre 2018.

c - La participation des communes non adhérentes :

Sur le fondement de la liberté contractuelle qui préside aux relations entre les collectivités, le SILY peut recourir au conventionnement en vue d'obtenir une participation volontaire des communes non adhérentes au Syndicat, pour leurs élèves fréquentant le Lycée Jean Monnet. Toutefois, ces communes ne peuvent pas être contraintes de participer aux frais de fonctionnement des installations dont le syndicat a la charge. L'initiative a été lancée fin 2016, et est venu alimenter les recettes de l'exercice 2017, à hauteur de 3 570 euros. Pour mémoire, 9 communes sur les 67 concernées avaient répondu favorablement.

En 2018, face à ce constat, les délégués avaient convenus que le coût de recouvrement serait supérieur aux recettes potentielles, puisque une majorité des 49 communes concernées hors périmètre du SILY représentant 82 élèves n'avaient pas donné suite en 2017.

Une solution alternative reste à définir.

d- La participation de la Région aux frais de fonctionnement du Syndicat :

La participation financière de la région au titre de l'utilisation par le lycée d'un équipement collectif constitue une dépense obligatoire.

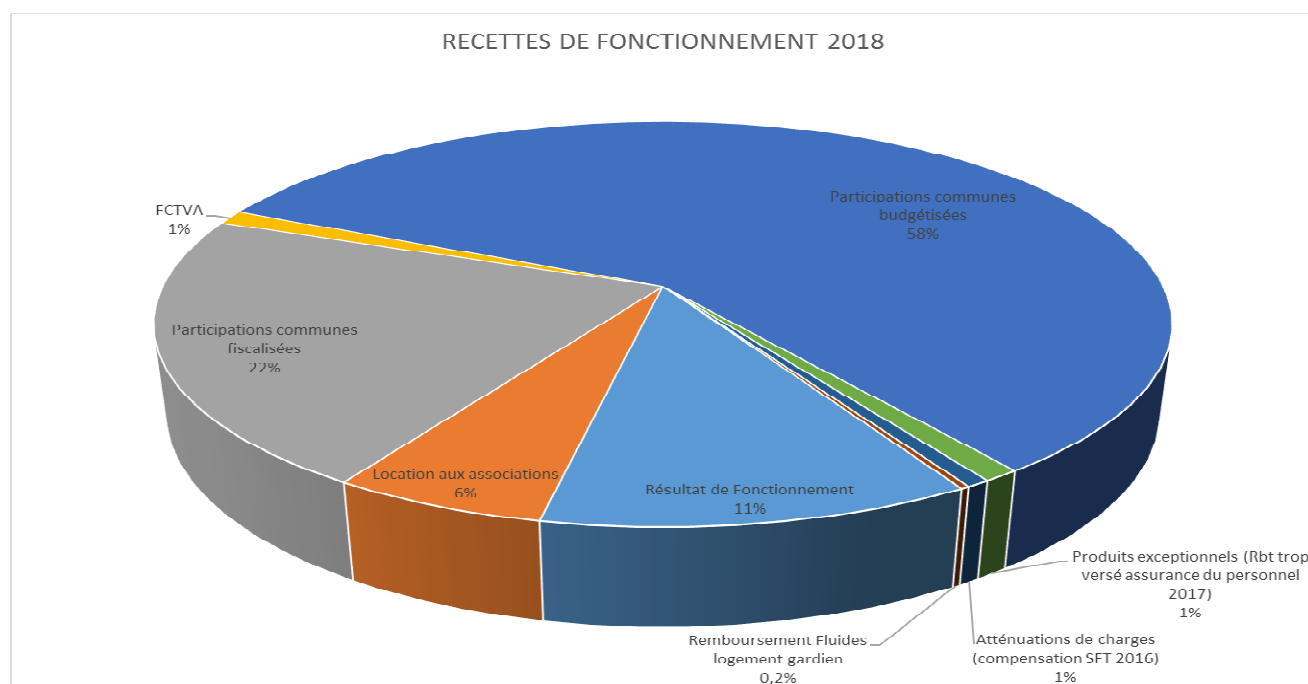
La région Ile-de-France participe à ces frais de fonctionnement à hauteur de 8 euros par an et par élève.

Or, en contrepartie du versement d'une subvention relative à la réfection de la piste d'athlétisme, une convention tripartite de mise à disposition d'équipements sportifs intercommunaux entre le SILY, la Région Ile-de-France, et le lycée Jean Monnet a été notifiée le 19 mai 2011 à chacune des parties. Elle précise que le SILY s'engage à mettre gratuitement à la disposition du lycée les équipements sportifs du Lieutel et à prendre à sa charge les frais de fonctionnement afférents à leur utilisation par le lycée.

Elle est entrée en vigueur à compter de sa date de notification, pour une durée de quinze ans.

Dans le cas où le SILY prendrait l'initiative de la résiliation, le Syndicat est tenu de rembourser à la Région la subvention que celle-ci lui a attribué à raison d'un quinzième par année à venir jusqu'à la fin de la durée initiale de la convention.

Le ratio des recettes de fonctionnement est le suivant :



- Les dépenses :

Outre les dépenses de personnel, et les indemnités des élus, les principales dépenses de fonctionnement concernent le chauffage du gymnase, l'éclairage, les amortissements, la prestation de nettoyage du gymnase, divers contrats relatifs à la vérification de la conformité des équipements aux normes en vigueur. Des travaux d'entretien et de maintenance des équipements sont périodiquement nécessaires pour répondre aux normes de sécurité.

Une société de prestation de service, assure le ménage hebdomadaire du gymnase du lundi au samedi avant que les élèves du lycée Jean Monnet n'investissent les lieux. Le gardien du gymnase est quant à lui chargé de maintenir les lieux en état de propreté tout au long de la journée.

De plus, des prestataires interviennent régulièrement pour vérifier l'état des installations et remettent au SILY les certificats de conformité et/ou rapports concernant les travaux à mettre en œuvre.

Sont notamment concernés :

- La vérification des installations électriques,
- L'entretien et la maintenance des systèmes de désenfumage naturel,
- Les travaux de maintenance de la structure artificielle d'escalade,
- La vérification des extincteurs,
- La vérification des équipements sportifs,
- La maintenance de la chaufferie murale du logement du gardien du gymnase.

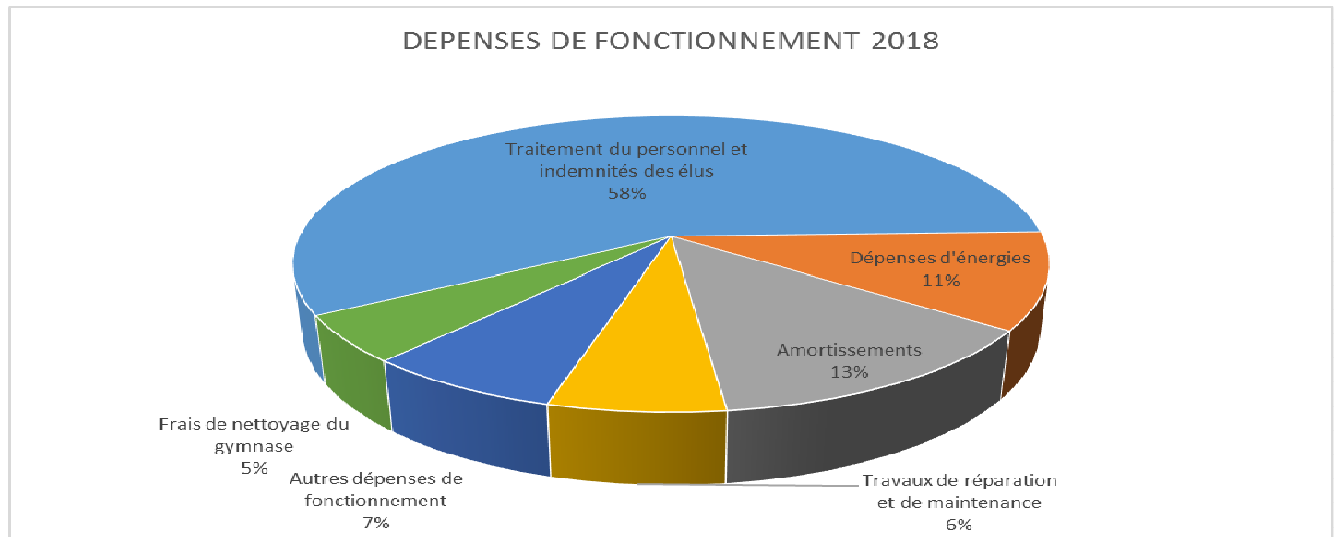
En 2018, le SILY a validé son adhésion aux groupements de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel coordonnés par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY). Les contrats seront effectifs en janvier 2019.

Le Syndicat a également conventionné avec le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne) pour la mise en place du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le renouvellement du contrat Groupe d'Assurance Statutaire souscrit par le CIG, pour le compte des collectivités et établissements publics de la Grande Couronne d'Ile-de-France, a

été entériné en 2018 et couvrira la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Pour mémoire, en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la collectivité ou l'établissement public, verse des prestations dues à l'agent (traitement et/ou frais médicaux) en cas de décès, accident de service et maladies professionnelles, congé longue maladie/longue durée, maternité et maladie ordinaire.

Les dépenses 2018 s'élèvent à 251 093,32 euros. Elles sont réparties de la manière suivante :



2 - La section d'investissement :

- Les dépenses :

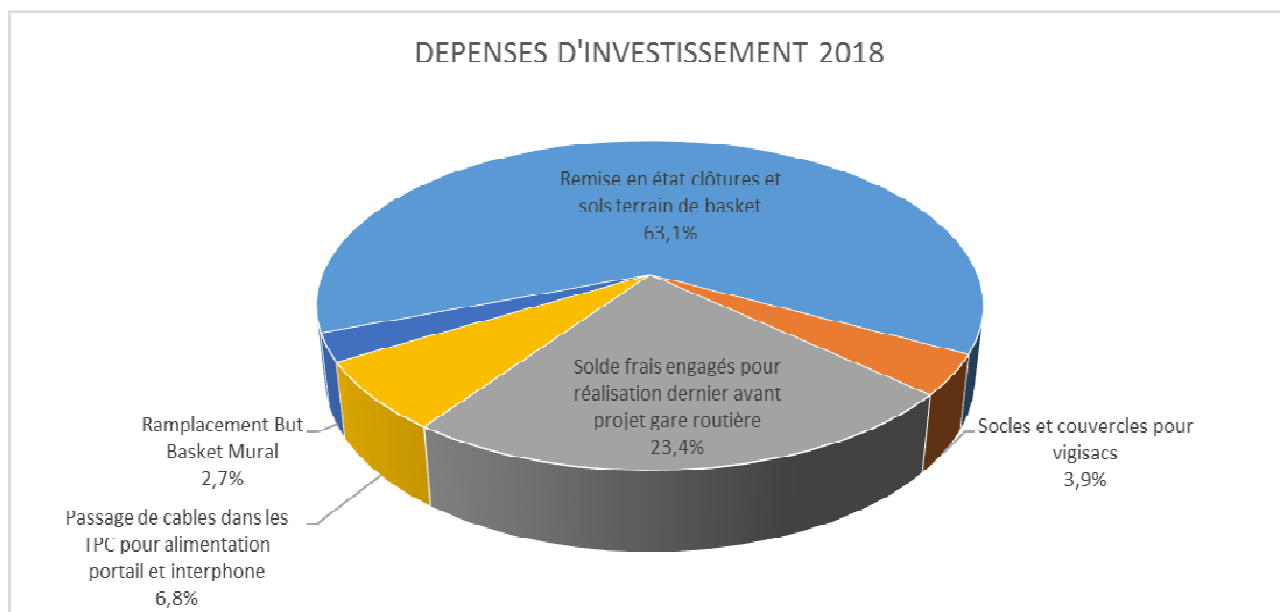
Elles s'élèvent à 44 316,68 euros. Elles correspondent à :

- Des travaux partiels de remise en état des clôtures et sols des terrains de basket extérieurs ;
- Des socles et couvercles servant à maintenir les vigisacs et à éviter que les déchets soient éparés par les corbeaux, de part et d'autre de la gare routière et espaces verts mitoyens ;
- Le solde des frais engagés pour la réalisation du dernier avant-projet de la gare routière ;
- Le passage de câbles dans les TPC pour l'alimentation du portail, du portillon et de l'interphone ;
- Un but de basket mural à l'intérieur du gymnase.

Le lycée Jean Monnet, qui jouxte le complexe sportif du lieutel, fait l'objet de travaux de restructuration de sa demi-pension démarrés en cette année 2018. Durant la durée des travaux, le lycée reste en activité. La distribution des repas aux élèves et personnel de l'établissement est maintenu grâce à la mise en place d'une cuisine provisoire et la réorganisation de ses locaux.

Cette réorganisation nécessite l'usage par le lycée de la voie d'accès au pôle sportif du SILY, à des fins de livraison en denrées et matériel pour la cuisine provisoire, jusqu'à l'achèvement de travaux. Cette même voie est utilisée par les entreprises de travaux chargées de la mise en place et de l'enlèvement de la cuisine provisoire.

La voie d'accès étant propriété du SILY, la Région Ile-de-France a pris à sa charge le remplacement du portail de l'accès principal au complexe sportif dans le cadre d'une convention de servitude entre le SILY et le lycée Jean Monnet qui permet l'accès piéton au pôle sportif.



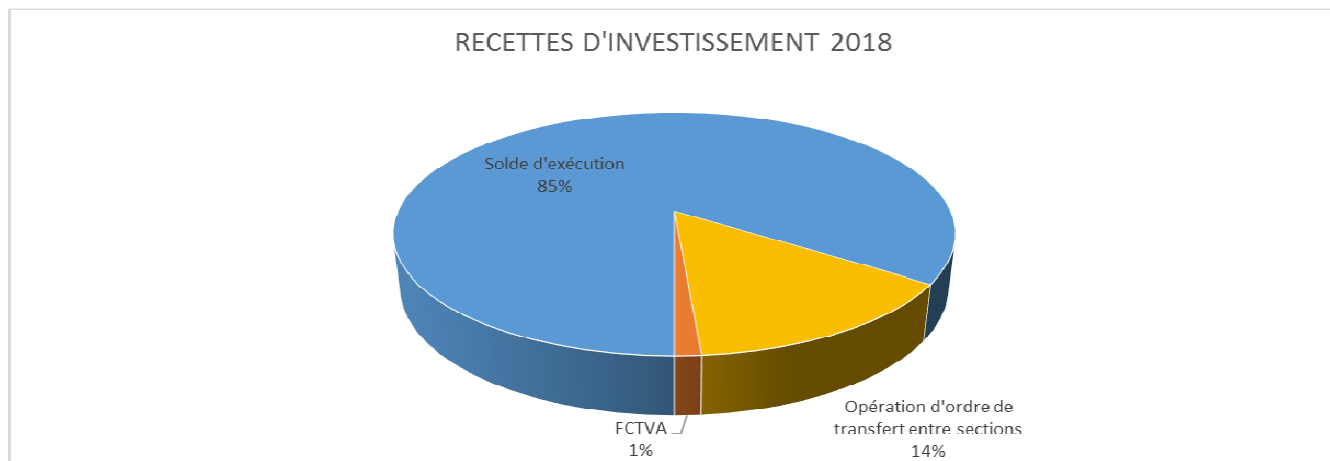
- Les recettes :

Les recettes en section d'investissement sont de 229 228,12 euros.

Les statuts prévoient que le financement de la section d'investissement implique la participation des communes membres du syndicat en fonction du nombre d'habitants.

En 2018, aucune participation financière n'a été demandée aux communes pour financer l'investissement. Le report de crédit de 2017 suffisait à couvrir les frais de 2018.

Le ratio est le suivant :



V – Point sur le projet de la Gare routière :

L'année 2016 avait relancé les prémices de la nouvelle gare routière. 3 réunions s'étaient tenues depuis, en présence du Président du SILY et de sa collaboratrice en charge des affaires administratives et financières, du Président du SITERR, de la Provisoire du lycée Jean Monnet, de la Directrice de Transdev Houdan, d'un représentant du STIF et d'un représentant de la Région :

- le vendredi 9 décembre 2016 ;
- le vendredi 3 février 2017 ;
- le vendredi 31 mars 2017.

Le projet présenté par le SILY et validé par Transdev, d'une desserte de 20 postes à quai et d'aménagements connexes pour un montant estimé à 1 385 000€ HT, d'un parc de stationnement d'environ 100 places pour un montant estimé à 625 000€ HT, soit un montant total de 2 010 000,00€ HT, a finalement été rejeté par la Région Ile-de-France, co-financeur du projet, qui souhaiterait revoir les plans en fonction des accès, ce qui occasionnerait des dépenses supplémentaires, notamment le déplacement de la loge du lycée...

Pour obtenir le subventionnement du projet, de nouveaux plans devront être établis faisant

apparaître la permutation des aires de stationnement des VL et de la desserte bus du lycée et les adaptations connexes liées à ce nouveau projet.

En 2018, le SILY choisit de sécuriser la gare routière actuelle, conformément aux derniers souhaits des représentants de la Région Ile-de-France, l'objectif étant de minimiser les coûts tout en renforçant la sécurité du site.

Un relevé de géomètre s'avérera néanmoins nécessaire.

Les travaux porteront notamment sur les quais, les abris bus et l'éclairage, afin de sécuriser le parking des cars.

Néanmoins, pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région, le SILY a besoin de fournir les titres de propriété des terrains sur lesquels le gymnase et ses extérieurs sont implantés.

En août 2018, le SILY a reçu une copie de l'arrêté du Préfet portant dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Houdan (SIVOM de Houdan). Les parcelles dont ledit SIVOM était propriétaire sur le périmètre du SILY, sont transférées à titre gratuit au Syndicat.

La Communauté de Commune Cœur d'Yvelines en a immédiatement été informée.

A ce jour, le SILY reste en attente de la liquidation du SIVOM de Montfort, et notamment de la répartition de ses actifs.

Annexe 1 : Données relatives aux calculs budgétaires - Détail par communes			
Communes	Nombre d'élèves fréquentant le lycée Jean Monnet		
	année scolaire 2015/2016	année scolaire 2016/2017	année scolaire 2017/2018
Adainville	22	17	12
Auteuil	23	28	23
Autouillet	13	13	14
Bazainville	56	57	47
Bazoches sur Guyonne	6	6	9
Béhoust	9	10	17
Beynes	35	31	36
Boissets	7	8	5
Boissy sans avoir	28	25	17
Bourdonné	8	9	1
Boutigny Prouais	61	57	51
Civry la forêt	11	14	8
Condé sur Vesgre	27	27	18
Dannemarie	3	1	1
Flexanville	20	20	18
Galluis	41	35	30
Gambais	84	82	70
Garancières	66	72	68
Goupillières	6	8	8
Goussainville	42	36	32
Grandchamp	12	8	10
Gressey	18	19	21
Grosrouvre	6	34	30
Havelu	2	3	3
Houdan	85	81	76
Jouars Pontchartrain	27	22	23
La Hauteville	6	7	5
La Queue lez Yvelines	65	64	62
Le Tartre Gaudran			1
Le Tremblay sur Mauldre	10	7	4
Les Mesnuls	21	20	18
Marcq	11	11	11
Mareil le Guyon	3	1	3
Maulette	28	36	38
Méré	45	54	49
Millemont	9	10	11
Montfort l'Amaury	62	67	76
Mulcent	1	1	2
Neauphle le Château	16	15	15
Neauphle le Vieux	0	1	1
Orgerus	65	59	54
Orvilliers	25	20	16
Osmoy	16	15	15
Prunay le Temple	19	17	14
Richebourg	44	43	38
Rosay	2	2	0
Saint Germain de la Grange	14	18	10
Saint Lubin de la Haye	1	2	4
Saint Martin des Champs	9	8	7
Saint Rémy l'Honoré	10	10	11
Saulx Marché	6	6	7
Septeuil	44	52	53
Tacoignières	26	22	19
Thoiry	10	6	7
Vicq	1	2	5
Villiers le Mahieu	12	10	5
Villiers Saint Frédéric	20	16	10